

**Certificat d'examen de type
n° F-05-C-1532 du 12 septembre 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D011205-D17

**Dispositif de libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS
à post-paiement différé muni du dispositif de mémorisation et de visualisation
type DSDAC intégré EUROPC type II
(précision commerciale)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instrument de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Commission économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires et de la recommandation internationale R117 de l'Organisation internationale de métrologie légale relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau.

FABRICANT :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS SA, 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris-Nord 2, 93290 TREMBLAY EN FRANCE.

OBJET :

Le présent certificat complète la décision d'approbation de modèle n° 01.00.510.002.1 du 20 février 2001 relative au dispositif de libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS à post-paiement différé munis du dispositif de mémorisation et de visualisation type DSDAC intégré EUROPC type II.

CARACTERISTIQUES :

Le dispositif de libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS à post-paiement différé munis du dispositif de mémorisation et de visualisation type DSDAC intégré EUROPC type II diffère du type approuvé par la décision précitée par son logiciel.

Le cas échéant, le logiciel équipant le dispositif de libre-service DSDAC intégré EUROPC type II peut être équipé d'une fonction de contingentement (dans le cadre de la réglementation sur les établissements classés). Lorsque cette fonction est activée, le débit maximal cumulé de l'ensemble des ensembles de mesurage routiers en livraison est strictement inférieur à 20 m³/h.

Les autres caractéristiques ainsi que les scellements restent inchangés.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles de la décision d'approbation de modèle n° 01.00.510.002.1 du 20 février 2001 relative au dispositif de libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS à post-paiement différé munis du dispositif de mémorisation et de visualisation type DSDAC intégré EUROPC type II.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les conditions particulières de vérification restent inchangées et sont complétées par la vérification de la version logiciel v1.00 associée à la somme de contrôle 36864 de la fonction de contingentement.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ D011205-D17 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 19 mars 2006

Pour le Directeur Général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification